

# Réforme de l'apprentissage

## Vous avez dit plan d'accompagnement ?

Depuis le vote de la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", le ministère et les DRAAF mettent en avant le soutien de l'institution à cette réforme par un plan d'accompagnement qui aidera les équipes à "s'adapter". Cette campagne, qui se veut rassurante, protectrice et même valorisante pour l'apprentissage, n'est, en fait, qu'un tissu de tromperies où les premières victimes seront les apprentis et très rapidement les personnels eux-mêmes.

**Pour les "jeunes",** puisque l'apprentissage est élargi jusqu'à 29 ans révolus, il s'agira plus de formation continue que de formation initiale diplômante. L'objectif d'employabilité, maintes fois formulé par le gouvernement et l'encadrement de l'enseignement agricole public, fera de nos apprentis une main d'œuvre corvéable à merci, avec des titres ou des blocs de compétences qui les maintiendront dans des emplois de petits niveaux, mais très rentables pour les entreprises. Les droits des apprentis seront aussi réduits (horaires de travail étendus, suppression de recours aux Prud'hommes, dérogations multiples). Ce n'est pas un hasard si c'est le MEDEF qui a construit cette réforme avec le ministère du Travail, en méprisant l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole.

**Pour les personnels,** il est clairement signifié, qu'ils vont changer de métiers. Ils deviendront les



prestataires des entreprises, avec application pédagogique des instructions qui viendront des branches. Le rapprochement des CFA et CFPPA, clairement envisagé par la DRAAF Centre - Val de Loire, conduit à un marché de concurrence et donc de libéralisation du système de formation. Il faudra "faire du chiffre". Autant dire que les conditions d'emplois seront revues à la baisse (1607 h de service, flexibilité des emplois, contrats précaires, FOAD - Formation Ouverte À Distance -, mixage des publics et autres économies d'échelle).

**Des séminaires** dits d'accompagnement ont été et vont se dérouler sur la région. L'autorité académique et les officines privées qui pilotent ces regroupements vont nous présenter les "merveilles" de cette réforme et tous les avantages que nous pourrons en retirer. Ne soyons pas dupes ! Le bien-être au travail des équipes ne sera plus une priorité, il faudra se plier, de gré ou de force aux exigences du marché. Consultez l'analyse du Snetap-FSU sur cette réforme, document distribué dans toutes les sections locales des établissements et accessible sur le site <https://www.snetap-fsu.fr/Choisir-son-avenir-professionnel-un-leurre-pour-les-jeunes-et-un-danger-pour.html> Collègues, résistons !

merveilleux. Quels moyens seront déployés pour l'ingénierie indispensable immédiatement dans chaque centre ? Quels moyens pour que administratifs et formateurs puissent se former ? Quels moyens pour engager la transition entre aujourd'hui et la rentrée de septembre 2019 ? Quels moyens pour utiliser de nouvelles méthodes pédagogiques ? Quels moyens, tout simplement, pour remplir notre mission de service public ? À ces questions, aucune réponse. Tout le monde est suspendu au coût contrat qui devrait être dévoilé autour du 15 avril. Pour autant, ce n'est pas ce financement qui permettra d'anticiper la réforme. Comme d'habitude, ce seront encore les agents qui seront sollicités, gratuitement, sous menaces de perdre leur emploi.

N'attendez-pas, agissez dès aujourd'hui, exigez des réunions avec vos directions, mettez les chiffres sur la table et imposez la transparence financière dans vos centres et surtout, ne vous laissez-pas influencer.

# snetap

FSU  
Centre



<https://regions-snetap-fsu.fr/cvdl/>

# VIIJ

## Corrigé !

Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre  
27 mars 2019 - n°24

## EDITO

La France de Manu M.... une France où l'on débat « en grand »... au son saturnel des matraques, lacrimos et LBD... sachant qu'on vient d'échapper à celui du famas !

L'Enseignement Agricole de Didier G.... « l'aventure du vivant »... placé sous le signe de la comm, sur fond de suppressions d'emplois, de rehaussement des seuils de dédoublement, de confusion entre pluri et non affecté et d'assimilation de l'apprentissage au marché concurrentiel !

Bref, la caricature par nature force le trait, mais à la lecture du contenu de ce numéro vous verrez qu'il n'y a pas à forcer beaucoup... A nous de ne pas renoncer à défendre collectivement les valeurs du service public et les moyens qui vont avec ! Vous pourrez au quotidien compter sur vos élu.e.s SNETAP-FSU auxquels vous avez massivement renouvelé votre confiance lors des dernières élections pro.

<https://regions-snetap-fsu.fr/cvdl/2018/12/11/elections-pro-les-resultats/>



ENSEIGNEMENTS  
FACULTATIFS

## LETRE AUX FRANÇAIS



Allain  
Barthe

CFA

CHSCTREA

LYCÉE

## Réforme du lycée : JPO – DGH en région Centre-Val de Loire ou « Objectif lune »

« En Sylдавie, Tournesol met au point sa fusée lunaire à moteur atomique et s'apprête à partir pour la Lune. Mais de mystérieux incidents mettent à mal ce projet... »

En région Centre, c'est le Chef de SRFD, qui comme ses homologues de France et de Navarre, est en charge de boulonner la fusée Blanquer "Bac horizon 2021". Mais de mystérieux incidents mettent à mal ce projet... Non... c'est là que s'arrête la comparaison... car nos "incidents" n'ont rien de si mystérieux et les événements à suivre ne relèvent hélas pas de la fiction, ni ne prêtent réellement à sourire ! Revenons sur ce chantier mal engagé en 3 actes, sous réserve des péripéties encore à venir...

### Acte 1 : j'aimerais bien, mais j'peux point

7 novembre... note de service DGER – objet : mise en œuvre des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021. Morceau choisi : "L'enseignement optionnel qui peut être suivi en première et en terminale est financé, comme les anciens enseignements dits facultatifs, par la dotation globale horaire prévue pour les enseignements optionnels. Si l'établissement ne propose qu'une seule doublette d'enseignements de spécialité, alors les deux enseignements optionnels de la classe de terminale seront financés comme des enseignements obligatoires". CQFD ou comment introduire le ver dans le fruit... reconnaissons que le message a le mérite d'être clair. Chefs de SRFD, directeurs d'établissement et autres proviseurs adjoints roués à la gestion de la pénurie budgétaire qui reprend (50 emplois supprimés à la rentrée 2019) savent à quoi s'en tenir !

**Résultat :** les directions de nos lycées sont enjoindes d'en rester à la doublette de référence (biologie-écologie et physique-chimie,

avec option maths complémentaires financée dans le cadre de la DGH obligatoire), alors même que cette réforme du lycée vise à ouvrir au plus large les possibilités de choix pour les élèves (en moyenne 11 spécialités dans les lycées EN de l'académie), comme in fine à l'attractivité de nos lycées... Vamos !

### Acte 2 : j'pourrai, mais j'veux point

Courant décembre et janvier... après 6 mois (été compris), la DGER, poussée dans le dos par le cabinet du ministre, lui-même "encouragé" avec constance par le SNETAP-FSU, finit par faire savoir par courriel adressé aux DRAAF-SRFD que nos LEGTA peuvent non seulement proposer 2 doublettes, mais que finalement rien ne s'oppose à ce que nous en proposons 3 (à coût constant).

**Résultat :** 2 puis 3 de nos LEGTA, Montargis, Fondettes, puis Châteauroux se prononcent démocratiquement dans leurs instances d'établissement pour proposer 2 voire 3 doublettes de spécialités en Terminale. Hors de question pour le Chef du SRFD Centre (et quelques uns de ses congénères), qui va donner de sa personne dans nos CA pour s'opposer à cette orientation déraisonnable... et pour tout dire impécunieuse. En vain... Dès lors, il se refusera à arrêter la carte des enseignements facultatifs des 3 établissements en question – au mépris de la lisibilité de l'offre pour les familles. Caramba !

### Acte 3 : j'suis toujours pas confiant, mais faut que j'bouge quand même

En février-mars, la DGER confirme un rehaussement de la part facultative des DGH régionales (+60%) pour permettre le déploiement de l'offre de nos LEGTA sans obérer l'offre d'options en bac STAV ou

Pro... Reste à faire les comptes : notre région retrouverait les 1000 heures perdues indûment à la rentrée 2018, mais le périmètre à couvrir a changé et les besoins en matière d'enseignement facultatif également. À nous, Personnels, de maintenir nos exigences et notre capacité de mobilisation (rétention des notes de CCF toujours en cours à Fondettes, Châteauroux...), afin d'obtenir que l'ensemble de nos enseignements facultatifs soit effectivement mis en place et financés dans le cadre de la DGH !

**Résultat :** le Chef de SRFD Centre se bouscule (un peu), alors que nos JPO sont déjà bien engagées... et que les lycées assument leur propre communication. Il prend acte dans une brochure région Centre parue mi-mars consacrée au Bac Général 2021 dans l'Enseignement Agricole de la possibilité de nos élèves à suivre 2 enseignements de spécialités parmi les 3 sciences... quelques soient les doublettes retenues par les lycées. Par contre sur l'enseignement optionnel de Terminale, il ne fait apparaître que les maths complémentaires... les maths expertes manquent (encore) à l'appel. Allez encore un effort... Don't Worry Be Happy !



## Enseignements facultatifs Une écoute... mais toujours aucune avancée tangible !

Après un an de mobilisation, la DGER, en présence du SRFD Centre, nous a enfin accordé une audience de 2h30 le 4/02, mandatée par le cabinet du ministre. La délégation était composée d'élus du SNETAP-FSU du 28, du 36 et du 37, accompagnés de la Présidente de l'APE de Tours et la coordinatrice de la FCPE Centre.

**Des constats ont été partagés :** l'importance de ces options pour le recrutement dans nos lycées, la particularité de la Région Centre-Val de Loire avec la présence d'une section européenne dans tous nos lycées et la nécessité de clarté et transparence sur le financement des options...

Cependant, il a été plus compliqué de se faire entendre sur le fait que depuis la rentrée 2018, la baisse de 1000h de l'enveloppe régionale pour financer nos options, a eu des conséquences inquiétantes pour nos établissements :

- des options non ouvertes aux classes entrantes (ex : option Sport à Châteauroux, option Image à Chartres)
- des options faussement proposées : non respect du cadre de départ de 2h au lieu de 3h, période sur l'année plus courte ou des heures prélevées sur la pluridisciplinarité ou sur stage collectif pour maintenir une option...
- incidences éventuelles sur des postes d'enseignants...

Face à l'énumération de ces difficultés, les réponses de la DGER ont été les suivantes :

- Incidences regrettables mais réglementation respectée !!!
- Autonomie des établissements selon

**Dernière info :** Devant la forte mobilisation des personnels de Châteauroux depuis le début du mouvement de grève administrative, le chef du SRFD est venu le 18 mars pour essayer de désamorcer la situation et a même annoncé une potentielle augmentation de 1000h pour les enseignements facultatifs pour la rentrée 2019. Annonce mise au conditionnel et donc insuffisante pour rassurer les équipes !!! Au contraire, devant autant d'incertitudes et de réformes inquiétantes (bac 2021, modification des seuils de dédoublement...), le mouvement se renforce avec la rétention des notes CCF, idem à Tours-Fondettes !

le contexte local et les contraintes de services pour la durée et nombre d'heures hebdomadaires...

- Les enseignants sont là pour servir et non pour préserver leurs emplois !!!
- En février, à quoi bon débloquer une enveloppe complémentaire. Il est trop tard !!!

Ces réponses sont tout simplement **IN-ACCEPTABLES**. Rappelons nous que cette audience a été sans cesse reportée depuis le mois d'octobre 2018 et que nous avons alerté des conséquences de cette baisse de la DGH bien avant la rentrée 2018 par des pétitions, courriers, grèves...

Seule information apportée par la DGER lors de cet entretien : l'enveloppe d'allocation des moyens pour les enseignements optionnels à la rentrée 2019 **DEVRAIT** être révisée et revue à la hausse mais dans la limite du budget voté par le Parlement. De combien ??? Pas de réponse !

Notre mobilisation et le mouvement de grève administrative doivent donc continuer et s'étendre à tous nos lycées tant que le flou persistera !!

## CHSCT REA Des représentants pour vous informer et vous défendre.

Dorénavant, 3 fois par an, vous recevrez une lettre, rédigée par nos soins, pour mieux vous informer sur le rôle du CHSCT-REA et les dossiers santé et sécurité au travail en cours. La première vient d'être envoyée aux chefs d'établissement pour diffusion à l'ensemble de la communauté de travail. Soyez attentifs à vos boîtes aux lettres et à l'affichage !

Après 6 années de combat et par un arrêté en date du

31 octobre 2018, les CHSCT-REA sont enfin devenus compétents pour l'ensemble des questions de santé et sécurité au travail concernant les personnels des EPLEFPA : nous, membres du CHSCT-REA Centre-Val de Loire, pouvons maintenant exercer pleinement notre droit de visite, droit d'alerte ou droit d'enquête suite aux accidents du travail dans vos EPL. Lors du dernier CHSCTREA, nous avons programmé les prochaines vi-

sites d'établissement : LPA de Montoire (semaine du 13 mai), LEGTA de Chartres (semaine du 03 juin) et CFA de Bellegarde à la rentrée de septembre 2019.

Tout personnel d'un EPLEFPA, a désormais le droit d'alerter un membre du CHSCT-REA en cas de difficulté avérée au travail, d'un danger grave et imminent, d'un accident grave de service ou dans l'exercice du droit de retrait.

## ELECTIONS ASMA

Les élections pour le renouvellement des Conseils d'Administration des ASMA Départementales se sont déroulées le 29 janvier 2019. En Région Centre près de 5 agents sur 10 ont voté.

Félicitations aux Administrateurs et une bonne continuation de l'Action Sociale dans nos A.D. !